

Académie de POITIERS

Collège du Pertuis

d'Antioche

SAINT PIERRE D'OLERON

**PROCES – VERBAL de la SEANCE  
du conseil d'administration du 9 novembre 2023**

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 octobre 2023

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. LE NAOUR

Secrétaire de séance : Mme DUPUY, professeur d'anglais

Quorum : 13

Nombre de présents : 21 votants et suppléants : 25

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 9 novembre 2023**

**Absents excusés : VOIR LISTE EMARGEMENT**

Ordre du jour :

**La première partie de la séance** sera consacrée à la mise en place des conseils et commissions (commissions permanente, éducative, d'hygiène et de sécurité, restauration, conseil de discipline, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

**La seconde partie de la séance** examinera le projet d'ordre du jour :  
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2023  
Règlement intérieur

**II/ Vie pédagogique et éducative**

- 1) Rentrée 2023-2024
- 2) Affectation des IMP annuelles
- 3) Calendrier pédagogique
- 4) Projets 2023
- 5) Voyages scolaires
- 6) Projet d'établissement
- 7) Programme PHARE
- 8) Protocole de remplacement courte durée

**III/ Vie administrative et financière**

- 1) Conventions
- 2) Attribution des logements de fonction
- 3) Informations sur les tarifs du service de restauration
- 4) Délégation de signature
- 5) Action d'intenter ou de défendre en justice

**III/ Questions diverses**

**PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 9/11/2023**

Qualité		Titulaires		Suppléants	
ADMINISTRATION	Principal	LE NAOUR Eric	P		
	Principal adjoint	MIRAMBEAU Gilles	P		
	Gestionnaire	PRABONNEAU Clarisse	P		
	C.P.E.	ACCLEMENT Véronique	P		
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	SUEUR Christophe RABELLE Dominique	E	CLERGET Jean-Marie JOUTEUX Françoise	
	Commune siège	VITET Françoise	E	RAVIAT Isabelle	P
PERSONNALITE QUALIFIEE		COUDRAIN Pascal	P		
		ABIT Pierre	A		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	DESVEAUX Céline	P	MORTON Guillaume	
		LE BERRIGAUD Marie Pierre	E	VETEAU Lucie	P
		DUPUY Margareth	P	CAUGNON Emmanuel	P
		DIGUET Delphine	P	OLSZEWSKI Thomas	P
		DELAGE Thomas	E	GIRAUD Nina	
		MESNIER Virginie	E	MORELIS Vincent	
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MICHAUD Sandrine	P	VIAUD Christine	
	PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	NOCA Jean François	P	KLINGE Stéphanie
GUILLEMET Jérôme			E	CARPENTIER Stéphanie	P
JAUD Mélanie			P	RAUCH Charlotte	
ASSEMAT Gaëlle			P	BILLARD Franck	
QUESNEL Olivier			P	DELAVOYS Sandrine	
LECŒUR Elsa			P	VIEILLERIBIERE Pauline	
Elèves		FARTHOUAT Poéma	P	JOYEUX Théo	
		BERTHELOT Robin	P	COQUEL Solenn	
Invité		M. GAZEU, Président du SIFICES			
		M. GUERIN, Agent comptable			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

M. LE NAOUR constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h13.

**Secrétaire de séance : Mme DUPUY, professeur d'anglais**

Le Principal remercie les membres présents pour leur engagement dans cette instance essentielle à la vie de l'établissement.

M. LE NAOUR explique le rôle du CA et des différentes commissions.

**Installation des différentes commissions :**

Les membres du Conseil de discipline : voir liste

Les membres de la Commission éducative : voir liste jointe

Les membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : voir liste jointe

Les membres de la commission Hygiène et sécurité : voir liste jointe

Les membres de la commission menus : voir liste jointe

Les membres de la commission fonds social : voir liste jointe

Les parents suppléants sont autorisés à assister au Conseil d'administration mais ne prendront pas part aux votes.

Le nombre de votants se porte à 21.

M. MIRAMBEAU s'absente à 17 H 15.

-----  
Le Principal soumet le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26/06/2023 à l'approbation des membres du conseil.

**Votants : 20          Pour :20          Contre : 0          Abstention : 0**

Le principal propose au vote un règlement intérieur du conseil d'administration.

M. MIRAMBEAU revient à 17 H 46.

**Votants : 21          Pour :21          Contre : 0          Abstention : 0**

Le Principal explique que depuis l'entrée en vigueur du décret du 21 décembre 2020, la Commission permanente (CP) n'est plus obligatoire.

Si la commission permanente est créée, le conseil d'administration lui délègue des compétences. Dans ce cas, les questions débattues en commission permanente ne peuvent plus l'être en conseil.

M. LE NAOUR propose de ne pas créer de Commission permanente afin que le conseil d'administration continue à délibérer sur l'ensemble des questions relevant de sa compétence.

**Votants : 21          Pour :21          Contre : 0          Abstention : 0**

**I/ Vie pédagogique et éducative (voir en PJ Diaporama)**

**I.1) Rentrée 2023-2024:**

M. LE NAOUR présente :

- les résultats au DNB 2023

- l'orientation post 3<sup>ème</sup>

- les orientations nationales

- les effectifs de rentrée :

A la rentrée, les élèves de 6èmes étaient au nombre de 106, dont 10 élèves en Handball, répartis sur 2 classes.

En 5<sup>ème</sup> : 91 élèves répartis sur 4 classes, dont 18 LCE Anglais, 12 élèves latinistes et 15 inscrits au handball.

En 4<sup>ème</sup> : 94 élèves, dont 12 en handball, 20 en LCE Anglais et 13 latinistes, répartis sur 4 classes.

En 3<sup>ème</sup> : 101 élèves répartis sur 4 classes, 7 élèves sont inscrits au handball, 19 en LCE Anglais et 17 en latin.

Soit 392 élèves au total, un peu plus que la rentrée 2022. (387)

- L'organisation pédagogique :

Pour permettre à chaque élève d'acquérir les fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages, l'accent a été mis sur :

- La mise en place de la nouvelle 6<sup>ième</sup> avec 1 H hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement.
- La généralisation de la découverte des métiers dès la classe de 5<sup>ième</sup>. Mme JAUD précise alors que la réalité virtuelle des métiers proposée par Pôle Emploi pourrait éventuellement y contribuer. Cette activité pourra être proposée dans le cadre du parcours « Avenir »

## I.2) Affectation des IMP annuelles

7.25 IMP nous ont été attribuées + 1 pour la chorale.

Elles doivent être payées aux intéressés au service fait. Une exception est faite pour celles de coordonnateur des activités physiques et sportives et artistiques et de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) qui sont considérées comme annuelles et doivent être présentées pour avis lors du premier conseil d'administration afin qu'elles puissent être annualisées.

Après consultation du conseil pédagogique et concertation avec les personnels, les IMP suivantes sont proposées (voir diaporama) :

- 1 IMP Coordination activités EPS (Partage entre 2 enseignants EPS)
- 0,5 IMP Activités culture ou art
- 1 IMP Organisation de la manifestation Chorale
- 2 IMP Référent Ressources Pédagogiques Numériques (Partage entre 2 enseignants)

Il reste 3.75 IMP qui seront attribuées en cours d'année selon les projets qui restent à définir.

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## I.3) Calendrier pédagogique

M. LE NAOUR précise les dates de fin des trois trimestres et celles des conseils de classe :

- 30/11/2023 : fin du 1<sup>er</sup> trimestre et début des conseils de classe à partir du 4 décembre.

- 14/03/2024 : fin du 2<sup>ème</sup> trimestre et début des conseils de classe à partir du 18 mars.

- 13/06/2024 : fin du 3<sup>ème</sup> trimestre (sauf les 3<sup>èmes</sup>) et début des conseils de classe à partir du 3 juin pour les 3<sup>èmes</sup> et à partir du 17 juin pour les autres niveaux.

- les épreuves du Brevet se dérouleront les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024.

## I.4) Projets 2023

Divers ateliers et clubs sont proposés par les enseignants sur le temps de la pause méridienne aux élèves volontaires.

Plusieurs projets sont également envisagés :

- Projet Slam pour les 3<sup>ième</sup> (Musique, Anglais, Espagnol, Français et Arts Plastiques)
- Résidence d'artiste avec la CDC durant le club « Art »
- Les Cosméticos avec la CDC (fabrication de shampoing solide pour les 6<sup>ième</sup> et de crème solaire bio pour les 5<sup>ième</sup>)
- « Collège au cinéma » pour les 6<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> avec le CD 17
- « Tous à la plage » avec la CDC (6<sup>ième</sup> D et 4<sup>ième</sup> D)
- Résidence d'artiste avec la Mairie de St Pierre : Kader Klouchi (sport et art) pour les 5<sup>èmes</sup> C

Le collège a été retenu dans le cadre d'un appel à projets portant sur l'éducation alimentaire. Une diététicienne interviendra auprès des collégiens de 5<sup>ème</sup> durant l'année scolaire.

### **I.5) Voyages scolaires**

Le Principal détaille les différents voyages scolaires programmés.

- Séjour à Madrid : mars 2024 ? pour les 3èmes
- Séjour devoirs de mémoire : mars 2024 ? pour les 3èmes
- Séjour en Angleterre : mars 2024 pour les élèves de la classe LCE Anglais
- Séjour sur l'île d'Aix : mai ou juin pour les élèves de 3C (projet de classe)
- Séjour en Provence (sur les traces des Romains) : fin juin pour les 6èmes

M. LE NAOUR demande pour avis d'acter la programmation des voyages.

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le foyer socio éducatif se mobilisera pour collecter des fonds. Deux actions seront menées : vente de chocolats et paquets cadeaux dans un supermarché. L'an dernier, le foyer a participé à hauteur de 15 000€.

L'arrivée de trois nouveaux professeurs d'EPS n'a pas permis l'organisation de séjours sportifs. Cette possibilité sera étudiée pour l'an prochain.

La charte des voyages sera révisée prochainement.

### **I.6) Projet d'établissement**

M. LE NAOUR informe le CA que le projet d'établissement n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil d'administration. Aussi, il doit être finalisé au cours de cette année scolaire. Il rappelle que le projet d'établissement doit tenir compte de l'évaluation de l'établissement qui a eu lieu durant l'année scolaire 2021/2022.

D'ici fin décembre 2023, il conviendra de définir les orientations partagées et les objectifs qui en découlent (voir en PJ Diaporama : évaluation établissement, projet académique) :

- identifier les actions existantes et projets à mettre en œuvre
- décrire les moyens nécessaires
- identifier les résultats attendus et les indicateurs associés.

Ceux-ci devront être validés en conseil pédagogique puis en CA.

### **I.7) Programme PHARE**

Il est destiné à lutter contre le harcèlement.

Mme ACCLEMENT, Conseillère Principale d'Education, présente le programme, les actions mises en place et le protocole.

Une équipe « Bien-être » constituée de différents personnels du collège (Conseillère Principale d'Education, Professeurs, Assistants d'Education et AESH) a été mise en place : les élèves peuvent ainsi faire part de situation d'intimidation.

Mme JAUD demande qui contacter lorsqu'un élève en ressent le besoin. Mme ACCLEMENT répond qu'il peut se tourner vers l'un des référents de l'équipe ou déposer un message dans une boîte destinée à cet effet. Elle précise que la victime est reçue dans un deuxième temps afin de voir si la situation s'est améliorée. Elle rappelle que des élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement en s'engageant dans des actions de prévention : ils ont un rôle d'informateurs auprès des élèves et doivent alerter un(e) adulte de l'équipe PHARE s'ils repèrent un signe de harcèlement.

Lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement (9 novembre 2023), tous les élèves ont été sensibilisés durant une heure. Ils ont également répondu à un questionnaire national dont le retour leur sera fait dans les semaines à venir.

Pour les familles, un projet de temps d'échanges sur le harcèlement et le numérique est à l'étude

### **I.8) Protocole de remplacement courte durée (RCD)**

Il est activé pour des absences d'une durée inférieure ou égale à deux semaines. Soucieux d'assurer la continuité du service public de l'Education, le collège mettra ainsi tout en oeuvre pour remplacer les enseignants absents. En effet, toute absence non remplacée a des conséquences immédiates sur les apprentissages des élèves et devient source d'inégalités.

Dans le cadre du RCD, priorité sera donnée aux heures d'enseignement. A défaut, des heures d'accompagnement pédagogique (apprentissage surveillés sur supports numériques, surveillance d'évaluations) seront proposées.

Le professeur remplaçant (engagé ou non dans le pacte RCD) assurera les heures d'enseignement dans le respect de sa liberté pédagogique. Le remplacement ne s'exercera toutefois pas nécessairement dans la discipline du professeur absent.

Des AED pourront également participer à ce protocole.

Les membres du conseil déplorent le manque de professeurs au niveau du département et se désolent de constater que cette situation semble être générale dans l'Education Nationale.

## **II/ Vie budgétaire et financière :**

### **II.1) Conventions**

► Pour l'année scolaire 2023-2024, les membres du CA adoptent à l'unanimité, 3 conventions d'utilisation des locaux scolaires, sans impact financier pour l'établissement :

- utilisation de la salle de réunion médico sociale ou d'une classe, tous les mardis de 8h à 10h30 par Mme Micaud, ergothérapeute ;
- utilisation de la salle polyvalente le 14 novembre 2023 de 17h00 à 18h30 et le 16 novembre 2023 de 13h00 à 16h00, par la circonscription d'Inspection de l'Education nationale du Chapus (cf 2 conventions d'occupation des locaux distinctes)

Acte administratif n° 1

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II.2) Attribution des logements de fonction :**

Pour l'année scolaire 2023-2024, les membres du CA approuvent l'attribution des logements de fonction de la manière suivante :

- F5 : chef d'établissement (Le chef d'établissement a obtenu une dérogation. Ce qui permet de louer les chambres de l'appartement aux personnels du collège, à la nuitée)
- F4 : adjointe gestionnaire
- F4 : agent de maintenance
- F3 : agente d'accueil
- F3 : famille

Acte administratif n° 2

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II.3) Informations sur les tarifs du service de restauration**

Les tarifs de la demi-pension sont fixés par le département de la Charente maritime. Le chef d'établissement informe les membres du CA des nouveaux tarifs qui s'appliqueront au 1er janvier 2024.

#### TARIFS liés au forfait 4 jours :

- coût du forfait annuel à 140 jours/an= 455.00€ (Soit 3.25€/jour)
- coût du Trimestre n°2 : janv – mars 2024 (44 j) = 143.00€
- coût du Trimestre n°3 : avril – 7 juillet 2024 (40 j) = 130.00€
- coût du Trimestre n°1 : septembre -décembre 2024 (56j)= 182.00€

#### TARIFS liés aux commensaux :

- Elève externe : 4.10€
- Elève de CM2: 3.25€
- Catégorie C, personnel non titulaire, stagiaire... : 3.30€
- Catégorie B : 4.10€
- Catégorie A: 4.70€
- Hôte de passage: 7.00€

Acte administratif n° 3

**Votants : 21**

**Pour :21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **II.4) Délégation de signature**

Pour information :

Dans op@le, la délégation de signature de Mme PRABONNEAU portera sur les engagements juridiques dont les montants sont inférieurs à 800€ dans les domaines ALO, VE et SRH.

Dans le service AP, Monsieur LE NAOUR valide tous les engagements juridiques, peu importe leur montant.

#### **II.5) Action d'intenter ou de défendre en justice**

Le chef d'établissement demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de pouvoir représenter le collège en justice durant l'année 2023-2024

Les membres du conseil autorisent le chef d'établissement à intenter ou défendre en justice.

Acte administratif n°4

**Votants : 21**

**Pour :21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **III/ Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19 heures 53.

Le Président

Le secrétaire de séance

Eric LE NAOUR

Margareth DUPUY

